

Formation intégrale en médiation familiale 2023- 2024

(73 heures de base + 39 heures de spécialisation + évaluations théorique et pratique)

FORMATION DE BASE EN MEDIATION (73 heures)

Enseignement de 7h de formation/journée

INTITULE DU MODULE	MODULE DE BASE 1 : - <i>Le statut conceptuel de la médiation</i> - <i>Mener un dialogue à l'amiable - Communication & Coopération</i>
INTERVENANT	Eric BATTISTONI
JOURS CONCERNES	17 et 18/11/2023 de 9h à 18h (14 heures)

INTITULE DU MODULE	MODULE DE BASE 2 : <i>Le processus de la médiation</i>
INTERVENANT	Evelyne MEISSIREL
JOURS CONCERNES	15 et 16/12/2023 de 9h à 18h (14 heures)

INTITULE DU MODULE	MODULE DE BASE 3 : <i>Le statut juridique de la médiation</i>
INTERVENANT	Dominique AARTS & Valérie LONEUX
JOURS CONCERNES	12 et 13/01/2024 de 9h à 18h (14 heures)

INTITULE DU MODULE	MODULE DE BASE 4 : <i>Conflit et négociation</i>
INTERVENANT	Françoise HOUSTY & Eric BATTISTONI
JOURS CONCERNES	26 et 27/01/2024 de 9h à 18h (14 heures)

INTITULE DU MODULE	MODULE DE BASE 5 : <i>Dynamiques psycho-sociologiques du conflit et de l'apaisement</i>
INTERVENANT	Didier DESONNAY & Pierre HENRY
JOURS CONCERNES	9 et 10/02/2024 de 9h à 18h (14 heures)

INTITULE DU MODULE	EXERCICES SUPPLEMENTAIRES (Présence facultative)
INTERVENANT	Pierre HENRY
JOUR CONCERNE	7/06/2024 de 9h à 12h30 (3 heures)

INTITULE DU MODULE	EVALUATION FINALE
INTERVENANT	Eric BATTISTONI / Daniel COURBE et des médiateurs agréés externes
JOUR CONCERNE	8/06/2024 selon horaire à définir

Contenu :

La partie théorique de la formation de base aborde les sujets suivants :

1. Notion de conflit, de violence et de harcèlement ;
2. Initiation à la médiation ;
3. Droit en lien avec la médiation ;
4. Communication en lien avec la médiation ;
5. Psychologie en lien avec le médiateur et la médiation ;
6. Sociologie en lien avec la médiation ;
7. Processus de médiation ;
8. Déontologie et éthique ;
9. Statut du médiateur ;
10. Théorie et pratique de l'intervention des tiers payants – médiation et aide légale ;
11. La médiation à distance par voie électronique.

Les exercices pratiques organisés dans le cadre de la formation de base abordent les thématiques suivantes :

1. Les étapes du processus de médiation ;
2. L'application des principes de médiation ;
3. Les compétences en matière de médiation ;
4. Les compétences en matière de communication ;
5. Les compétences en matière de négociation ;
6. Les interventions dans des situations concrètes ;
7. Les mises en situation par des jeux de rôle ;
8. L'application de la médiation à distance par voie électronique.

Une dernière demi-journée dédiée à des exercices pratiques supplémentaires complète ce programme. La formation se clôture par l'évaluation finale constituée d'une partie théorique et d'une partie pratique.

Formateurs impliqués :

- AARTS Dominique : Avocate – Médiatrice agréée CFM
- BATTISTONI Éric : Magistrat retraité à VERVIERS – Médiateur agréé CFM – Chargé d’enseignement aux facultés de Droit de Paris II Panthéon-Assas et de Bordeaux
- COURBE Daniel : Médiateur agréé CFM - Consultant RH - Maître de conférences h^e à l’ULg
- DESONNAY Didier : Docteur en psychologie - Psychologue spécialisé en psychologie du travail, des organisations et de la santé au travail
- HENRY Pierre : Avocat – Médiateur agréé CFM – Professeur du droit de l’urbanisme, droit de l’expropriation, droit de l’environnement à HELMo
- HOUSTY Françoise : Docteur en droit - Médiatrice en entreprise spécialisée en relations du travail – Enseignante à l’Université de TOULOUSE – FRANCE
- LONEUX Valérie : Avocate – Médiatrice agréée CFM
- MEISSIREL Evelyne : Juriste - Médiatrice agréée CFM – Facilitatrice en résolution de conflits – Thérapeute systémicienne

NB : Les formations seront organisées sous réserve d’un nombre suffisant d’inscriptions dès fin octobre 2023.

FORMATION DE SPECIALISATION EN MEDIATION FAMILIALE (39 heures)

Enseignement de 7h de formation/journée

INTITULE DU MODULE	Jours 1 & 2 de la spécialisation familiale : <ul style="list-style-type: none">- Notions de droit<ul style="list-style-type: none">○ Mariage, cohabitation légale et cohabitation de fait○ Divorce et séparation de corps, séparation de fait ;○ Relations parentales (autorité parentale, relations personnelles, modalités d'hébergement etc. ...)○ Obligations alimentaires :<ul style="list-style-type: none">• la contribution aux frais d'entretien et d'éducation des enfants (notions de frais ordinaires, de frais extraordinaires, de frais spécifiques), modes de calcul• le secours alimentaire et la pension alimentaire entre ex époux, modes de calcul.○ Droit patrimonial et droit des successions ;○ Procédure de conciliation devant le tribunal de la famille ;○ Procédures judiciaires en matière familiales ;- Implication des dispositions d'ordre public et impératives
INTERVENANT	Dominique AARTS & Valérie LONEUX
JOURS CONCERNES	22 et 23/03/2024 de 9h à 18h (14 heures)

INTITULE DU MODULE	Jours 3 & 4 de la spécialisation familiale : <ul style="list-style-type: none">- Psychologie et sociologie :<ul style="list-style-type: none">○ Psychologie et sociologie de la famille○ Effets psychologiques des conflits familiaux○ Relations et dynamiques familiales○ Place de l'enfant et de l'adolescent en médiation
INTERVENANT	Dominique AARTS & Stéphanie VRANCKEN
JOURS CONCERNES	5 et 6/04/2024 de 9h à 18h (14 heures)

INTITULE DU MODULE	Jour 5 de la spécialisation familiale : <ul style="list-style-type: none">- Initiation à la médiation internationale en matière familiale- Initiation à la médiation multiculturelle- Médiation familiale à distance par voie électronique- Exercices et cas pratiques de médiation familiale
INTERVENANT	Dominique AARTS & Stéphanie VRANCKEN
JOURS CONCERNES	20/04/2024 de 9h à 18h (7 heures)

INTITULE DU MODULE	EXERCICES SUPPLEMENTAIRES (Présence facultative)
INTERVENANT	Pierre HENRY & Stéphanie VRANCKEN
JOUR CONCERNE	7/06/2024 de 13h30 à 18h00 (4 heures)

INTITULE DU MODULE	EVALUATION FINALE
INTERVENANT	Eric BATTISTONI / Daniel COURBE et des médiateurs agréés externes
JOUR CONCERNE	8/06/2024 selon horaire à définir

Contenu :

La formation de spécialisation en médiation familiale aborde de façon théorique les sujets suivants :

1. Notions de droit
 - Mariage, cohabitation légale et cohabitation de fait ;
 - Divorce et séparation de corps, séparation de fait ;
 - Relations parentales (autorité parentale, relations personnelles, modalités d'hébergement etc. ...) ;
 - Obligations alimentaires :
 - la contribution aux frais d'entretien et d'éducation des enfants (notions de frais ordinaires, de frais extraordinaires, de frais spécifiques), modes de calcul
 - le secours alimentaire et la pension alimentaire entre ex époux, modes de calcul
 - Droit patrimonial et droit des successions ;
 - Procédure de conciliation devant le tribunal de la famille ;
 - Procédures judiciaires en matière familiales ;
 - Implication des dispositions d'ordre public et impératives
2. Psychologie et sociologie
 - Psychologie et sociologie de la famille ;
 - Effets psychologiques des conflits familiaux ;
 - Relations et dynamiques familiales ;
 - Place de l'enfant et de l'adolescent en médiation
3. Initiation à la médiation internationale en matière familiale ;
4. Initiation à la médiation multiculturelle ;
5. Médiation familiale à distance par voie électronique.

Les exercices pratiques organisés au sein de la formation spécialisée sont en lien direct avec les contenus théoriques ci-dessus. Ces exercices visent la mise en œuvre des apprentissages théoriques par le biais de simulations et d'exercices pratiques.

Une dernière demi-journée dédiée à des exercices pratiques supplémentaires complète ce programme. La formation se clôture par l'évaluation finale constituée d'une partie théorique et d'une partie pratique.

Formateurs impliqués :

- AARTS Dominique : Avocate – Médiatrice agréée CFM
- COURBE Daniel : Médiateur agréé CFM - Consultant RH - Maître de conférences h^e à l'ULiège
- HENRY Pierre : Avocat – Médiateur agréé CFM – Professeur du droit de l'urbanisme, droit de l'expropriation, droit de l'environnement à HELMo
- LONEUX Valérie : Avocate – Médiatrice agréée CFM
- VRANCKEN Stéphanie : Juriste – Médiatrice agréée CFM – Spécialisée en systémique familiale

NB : Les formations seront organisées sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions.